



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 DÉCEMBRE 2007

Publication du rapport annuel 2006-2007 du CCSF

Le Président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), Emmanuel Constans, a rendu public ce jour le deuxième rapport du Comité qui porte sur l'année 2006 et le premier semestre 2007. Au cours de cette période le CCSF a tenu 45 réunions, dont 12 plénières et 33 groupes de travail. Il a formulé à l'unanimité 11 avis et recommandations, ce qui témoigne à nouveau d'une activité soutenue du Comité depuis sa mise en place en octobre 2004.

S'agissant de l'amélioration des relations banques-clients, les travaux du Comité en 2006-2007 ont ouvert la voie aux mesures législatives et réglementaires adoptées depuis l'été 2007 en matière de plafonnement des frais bancaires liés aux incidents de paiement, de création d'un récapitulatif annuel des frais bancaires et d'élargissement du champ de la médiation bancaire.

En matière de crédit, le CCSF a contribué à l'élargissement de l'accès au crédit de certaines catégories (personnes à revenus irréguliers, à risque de santé aggravé, jeunes, personnes âgées...), tout en insistant sur la nécessaire prévention du surendettement. Le baromètre du surendettement recommandé par le Comité consultatif a été publié pour la première fois par la Banque de France en décembre 2006.

S'agissant des assurances, le Comité a continué à suivre avec attention les problématiques de l'assurance automobile et de l'assurance multirisque habitation. Il a approfondi le fonctionnement de l'assurance de protection juridique et, dans le cadre de ses travaux sur les produits financiers, il a réalisé un nouveau bilan concerté du plan d'épargne retraite populaire (PERP).

L'année 2006, comme d'ailleurs l'année 2007, a également été marquée par l'ampleur des travaux du CCSF dans le domaine européen. Les avis du CCSF ont notamment porté sur les propositions de la Commission européenne en matière de crédit à la consommation, de crédit immobilier, d'harmonisation des services financiers de détail et de construction de l'Europe des paiements.

Enfin, le Comité a engagé une nouvelle réflexion sur l'éducation financière, notamment des jeunes, sujet considéré comme essentiel par l'ensemble de ses membres.

Tout au long de ses travaux, le CCSF a bénéficié d'une participation très active et constructive de ses membres dans le cadre d'une concertation dynamique et durable. La composition du CCSF et le renouvellement de son Président, pour trois ans, ont fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 13 novembre 2007.

Le rapport est disponible sur les sites Internet du CCSF, de la Banque de France et du MINEFE.